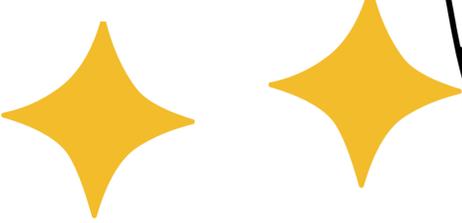
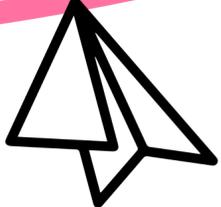




SAYABEC



ÉTÉ 2024



Guide des parents

TERRAIN DE JEUX



Horaire



Fonctionnement



Matériel



Code de vie



Équipe et coordonnées



# Horaire

## Horaire

- Le terrain de jeux débute le **25 juin** et se termine le **9 août à midi**;
- Le lieu : **Centre sportif David-Pelletier, 7 rue Lacroix**;
- L'horaire du terrain de jeux est de 7h30 à 17h15;
- Nous serons fermés lundi 1<sup>er</sup> juillet;
- Un horaire sera publié chaque semaine sur le groupe Facebook privé du Terrain de jeux de Sayabec et une copie sera affichée dans l'entrée du Centre sportif David-Pelletier. Sur cet horaire, vous retrouverez les activités spéciales et les sorties, soyez à l'affût.
- Les sorties seront majoritairement les jeudis. En cas de pluie, nous reporterons au lendemain ou une autre date qui conviendra. Lors de certaines sorties, afin de permettre aux enfants de profiter pleinement de leur journée à l'extérieur, il est possible que nous commencions la journée un peu plus tôt que d'habitude, nous vous aviserons à ce moment-là de l'heure de départ de l'autobus.

# Repas, collation et matériel

## Repas et collations

Il est recommandé que votre enfant apporte un repas froid ou dans un contenant de style « thermos ». Il y a cependant un micro-ondes sur place au Centre sportif David-Pelletier.

## Contenu de la Boîte à lunch :

- 1 repas et ustensiles (si besoin)
- 2 collations
- Gourde d'eau remplie



- **Notez que la boîte à lunch de votre enfant ne pourra pas être mis dans un réfrigérateur et devra se conserver jusqu'au midi, pensez à mettre des blocs réfrigérants (*ice pak*).**
- **Notez l'importance de faire attention AUX ALLERGIES lorsque vous préparez la boîte à lunch de votre(vos) enfant(s)**

## Matériel

Nous vous recommandons de fournir le matériel suivant pour chaque et être identifié à son nom. Le sac à dos peut rester au Terrain de jeu pour la semaine ou vous pouvez le transporter selon vos besoins.

## Contenu du sac à dos :

- ✓ Crème solaire \*\*
- ✓ Crème à mouche \*\*
- ✓ Linge de rechange (1 ou 2 ensembles)
- ✓ Chapeau ou casquette
- ✓ Chandail chaud
- ✓ Soulier fermé (seulement si l'enfant porte majoritairement des sandales)
- ✓ Maillot de bain, serviette et souliers d'eau ou sandales (avec les jeux d'eau il est possible que les visites y soient plus fréquentes);

**\*\*Crème solaire et crème à mouche : Nous vous recommandons fortement les crèmes par vaporisateur.**

**Sur demande lors d'activités spéciales (un avis vous sera transmis) : Vélo, Fusil à eau, etc.;**

**Il est interdit d'apporter tout autre matériel de la maison (jouets, jeux, téléphones, livres, etc.).** Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés. Pour cette raison, nous vous demandons de laisser les objets de valeur à la maison.

# Code de vie

## Respect de soi :

- Votre enfant doit apporter son sourire et sa bonne humeur.
- Votre enfant doit réfléchir pour que ses actions soient sécuritaires.
- Votre enfant doit communiquer avec les animateurs.

## Respect de l'autre :

- Votre enfant doit respecter tous les gens qu'il fréquente au Terrain de jeux (autres jeunes, parents, animateurs, coordonnateurs...).
- Votre enfant doit respecter les interventions des animateurs
- AUCUNE violence, qu'elle soit verbale, physique ou psychologique, ne sera tolérée.

## Respect de l'environnement

- Votre enfant ne doit pas briser volontairement le matériel mis à sa disposition.
- Votre enfant devra jeter ses déchets et ranger ses effets personnels à l'endroit déterminé.

## Procédure en cas de non-respect des procédures et consignes

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que tous les enfants profitent d'un encadrement adéquat, d'un climat agréable et propice aux activités. Ainsi, une procédure claire est mise en place en cas de non-respect des consignes :

## Voici la procédure d'intervention en cas de non-respect des procédures et des règles :

1. Interventions (à plusieurs reprises des animateurs au jeune);
2. Appel téléphonique aux parents;
3. 2<sup>e</sup> appel téléphonique suivi d'un avis écrit à signer par le parent;
4. Suspension d'une journée, au choix des animateurs et de la coordonnatrice des loisirs (un avis écrit ou verbal est émis au parent l'avisant qu'une récidive entraînera l'expulsion);
5. Renvoi du terrain de jeux sans remboursement.

# Équipe du terrain de jeux

## **Coordonnateur des loisirs**

- La coordonnatrice des loisirs est responsable de la gestion du Terrain de jeu en collaboration avec la coordonnatrice du Terrain de jeux;
- Elle s'occupe des plaintes, des ressources humaines, des inscriptions, des finances et de quelques activités de la programmation.

## **Coordonnateur du Terrain de jeux**

- La coordonnatrice est responsable en partie de la gestion du Terrain de jeu en collaboration avec la coordonnatrice des loisirs;
- Elle est le premier contact des parents;
- Elle s'occupe de l'organisation de certaines activités, de l'horaire ainsi qu'une partie des ressources humaines.

## **Les animatrices**

- Les animatrices assurent le divertissement des enfants;
- Elles ont comme mandat d'organiser des activités diversifiées aux jeunes;
- Elles assurent la sécurité des enfants ainsi que la discipline;
- Elles doivent appliquer le code de vie et les conséquences lorsque nécessaire.

## **Contact :**

### **Vanessa Fillion : Coordonnatrice des loisirs**

Téléphone : 418-536-5440 poste 1410

Cellulaire : 418-330-0438

Courriel : [loisirssayabec@mrcmatapedia.quebec](mailto:loisirssayabec@mrcmatapedia.quebec)

Adresse : 3, rue Keable Sayabec (Québec) G0J 3K0

## **Bon été !!**

Méganne, Chloé, Nicky, Malorie, Audrey et Nikki

# NOTRE ÉQUIPE

## TERRAIN DE JEUX 2024



**MÉGANNE  
DOIRON**  
Coordonnatrice



**CHLOÉ  
FOURNIER**  
Animatrice



**AUDREY  
MICHAUD**  
Animatrice



**NICKY  
LEFRANÇOIS**  
Animatrice



**NIKKI  
TURCOTTE**  
Accompagnatrice



**MALORIE  
DOIRON**  
Accompagnatrice